

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.criel-sur-mer.fr>

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2020 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Criel sur Mer dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la commune
- Le budget annexe du Château de Chantereine
- Le budget annexe du Camping municipal (incluant l'écovillage)

Le compte administratif constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2020, y compris celles qui ont été engagées mais pas encore payées (restes à réaliser).

Il rapproche ainsi les prévisions inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Ces résultats, excédentaires ou déficitaires, sont reportés soit au budget primitif, soit au budget supplémentaire de l'année suivante, selon la date de vote du compte administratif. Ce dernier est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (article L1612-12 du CGCT).

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2020 de la commune a été adopté le 29 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Sur le plan financier, la politique menée affiche les volontés suivantes :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants,
- Mobiliser, chaque fois que possible, les subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat...,
- Veiller à un juste équilibre de la politique de désendettement,
- Ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants (pas d'augmentation de taux de la part communale).

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont, principalement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les achats de matériels et de fournitures, les subventions versées aux écoles et aux associations....

Les dépenses de fonctionnement 2020, s'élèvent à 2 952 749.32 €, réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses courantes	696 904.16 €
Charges de personnel	1 767 961.59 €
Autres charges de gestion courante	187 046.03 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	185 307.77 €
Charges financières	72 103,08 €
Atténuations de produits	37 862.00€
Charges exceptionnelles	5564.69
Total des dépenses	2 952 749.32 €

b) **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderies, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 3 383 513.35 €, réparties comme suit :

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Produits des services, domaines et ventes divers	125 365.74 €
Impôts et taxes	2 213 934.13 €
Dotations et participations	933 401.28 €
Autres produits de gestion courante	25 976.85 €
Atténuations de charges	70 833.32 €
Produits exceptionnels	14002.03 €
Total des recettes	3 383 513.35 €

c) Résultats de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 430 764.03 €.

Résultat 2020 reporté (excédent) : 689 667.18 €.

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2020 de 1 120 431.21 €.

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Il s'agit de dépenses et de recettes à caractère exceptionnel.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 1 742 417.01 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées sont :

Nature des dépenses	Montant TTC
Réseau d'électrification	111 065.61 €
Travaux de voirie	190 201.62 €
Piste cyclable	515 554.76 €
Restructuration accueil mairie	42 069.37 €
Nouvel accès aux écoles	244 907.94 €
Subventions d'investissement	25 484 €
Emprunts et dettes assimilées	287 777.32 €
Subventions d'équipement versées	111 340.32 €
Achat de matériel de bureau, informatiques, mobilier et autres immobilisations corporelles	4 680.29 €
Immobilisations corporelles	190 201.62 €
Total des dépenses	1 723 282.85 €

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont, constituées des recettes dites patrimoniales et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lors de l'élaboration du budget primitif.

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 1 165 218,29 €.

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Amortissements, cessions d'immobilisation, recettes d'ordre	370 179.69 €
Dotations : FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	117 127.86 €
Subventions : Etat, Département, emprunts...	677 910.74 €
Total des recettes	1 165 218,29 €

Les principales recettes d'investissement en 2020 proviennent des dotations aux amortissements et des cessions d'immobilisation (ventes immobilières) mais aussi des subventions allouées pour des travaux ou achats réalisés en 2020 :

- Subventions du département (travaux piste cyclable et restructuration de l'accueil de la mairie)
- DETR (bornes incendie programme 2018 et 2019, travaux de voiries)
- Subvention DRAC (diagnostic restauration de l'église)
- FCTVA, taxe d'aménagement

c) Résultats de la section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de : 577 198.72 €

Résultat 2020 reporté : 208 092.69 €

Soit un résultat déficitaire au 31/12/2020 de : 369 106.03 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2020

Fonctionnement : 1 120 431.21 €

Investissement : - 522 696.03 €

Soit un résultat globalisé 2020 : 597 735.18 €

IV. Encours de la dette et fiscalité

L'encours de la dette par habitant est passée de 1498 € en 2013 à 899 € en 2020

Fiscalité : depuis 2013, les taux appliqués par la commune n'ont pas augmenté.

Taxes	2013	2019	2020
Habitation	17.66 %	17.66 %	17.66%
Foncier bâti	21.88%	21.88 %	21.88%
Foncier non-bâti	39.98 %	39.98 %	39.98%

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE Château de Chantereine

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 450 338.47 € H.T. Elles sont composées principalement des charges de personnel, des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	107 606.38 €
Charges de personnel	331 513.31 €
Autres frais : Charges de gestion courante,	489.88 €
Charges exceptionnelles	723.64 €
Dotations aux amortissements	10 005.26 €
Total des dépenses	450 338.47 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 179 175.41 € HT. Elles sont composées principalement des prestations de services : locations de chambres et de salles, restauration.

Nature des recettes	Montant H.T.
Recettes de gestion courante	177 765.06 €
Autres produits : <i>Recouvrement de créances ...</i>	1 410.35 €
Total des recettes	179 175.41 €

Résultat de la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un déficit de 271 163.06 €

Résultat 2019 reporté (déficit) : 82 768.70 €

Soit un résultat déficitaire au 31/12/2020 de 353 931.76 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2020 à 2 908.21 €. Elles sont composées principalement : de l'achat de matériel de bureau et informatique et de biens mobiliers.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Achats de mobilier, matériel informatique...	2 520.21 €
Autres : concessions, droits	388.00 €
Total des dépenses	2 908.21 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2020 à 10 005.26 €. Elles sont uniquement composées des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissement	10 005.26 €
Total des recettes	10 005.26 €

Résultat de la section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent de 7 097.05 €

Résultat 2020 reporté (excédent) : 86 070.59 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2020 de 93 167.64 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2020

Fonctionnement : - 353 931.76 €

Investissement : 93 167.64 €

Soit un résultat globalisé 2020 de : -260 764.12 €

BUDGET ANNEXE

Camping Municipal

Ce budget annexe regroupe les budgets du camping municipal et de l'écovillage. La gestion du camping est confiée à un délégataire de service public, l'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

La redevance, versée par le délégataire du camping à la commune au titre de l'occupation du domaine public, est de 11 340.78 € HT en 2020 (redevance divisée par 2 suite à la pandémie).

I. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 101 697.46 €. Elles sont composées principalement : des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...), de dotations aux amortissements.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	10 230.89 €
Intérêts de la dette	561.04 €
Dotations aux amortissements	90 905.53 €
Total des dépenses	101 697.46 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 96 836.51 € H.T.

Elles sont composées principalement des locations de parcelles à l'écovillage et de la redevance versée par le délégataire de service public.

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes (locations parcelles Ecovillage)	32 411.77 €
Redevance du délégataire de service public	11 340.78 €
Amortissement sur subventions d'équipement	53 083.96 €
Total des recettes	96 836.51 €

Résultat de la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un déficit de : 4 860.95 €

Résultat 2020 reporté (excédent) : 25 095.97 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2020 de : 20 235.02 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2020 à 58 073.13 €. Elles sont composées principalement : du remboursement d'emprunts et de l'amortissement des subventions d'équipement.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Amortissements des subventions d'équipement	53 083.96 €
Remboursement de la dette	4 989.17 €
Total des dépenses	58 073.13 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2020 à 91 787.05 €. Elles sont composées principalement des amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	90 905.53 €
Dépôts et cautionnements Ecovillage ...	881.52 €
Total des recettes	91 787.05 €

Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de : 33 713.92 €

Résultat 2020 reporté (excédent) : 63 485.03 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2020 de : 97 198.95 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2020

Fonctionnement : 20 235.02 €

Investissement : 106 948.95€

Soit un résultat globalisé 2020 de : 127 183.97 €

Fait à Criel sur Mer, le 8 avril 2021

Le Maire,

Alain TROUESSE



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-26, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.